

COMMUNE DE MARMOUTIER

Convocation le 6 octobre 2020
Publication par affichage le 15 octobre 2020

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers élus	: 23
Nombre de Conseillers en fonction	: 23
Conseillers présents en séance	: 17
Nombre de Votants	: 19

Sous la présidence de M. Jean-Claude WEIL, Maire.

Etaient présents :

les Adjoints : M. SCHWALLER Claude, Mme TÖLDTE Ingrid, M. FAESSEL Cédric, Mme AUBURTIN Mercédès.

les Conseillers Municipaux, M. DANGELSER Aimé, M. HALFAOUI Matthieu, M. HEIDERICH Thomas, M. MUTHS Mathieu, Mme BURCKEL Mélanie, Mme FIXARI Claude, Mme SCHULTZ Dorothee, Mme BUCHEL-RIVAT Virginie, M. MULLER Jean-Louis, M. RECHT Pierrot, M. MUCKENSTURM Jean, Mme LORENTZ Isabelle.

Absents : Mme VITORINO Clarisse a donné procuration à M. M. MUTHS Mathieu, Mme KALCK-ITALIANO Angèle a donné procuration à M. MULLER Jean-Louis, Mme ALLIENNE-DISS Amandine, Mme BURKHALTER Mélanie, M. GAVALET Joël, M. MONNERIE Sébastien,

Secrétaire de séance : M. MULLER Jean-Louis, Mme TÖLDTE Ingrid.

ORDRE DU JOUR

2020.70- Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2020

2020.71 - Désignation du secrétaire de séance

BUDGET - FINANCES

2020.72 – Décision budgétaire modificative n°1

2020.73 – Subventions de fonctionnement aux associations exercice 2020

2020.74 – Tarifs de location des salles pour l'exercice 2021

2020.75- Aménagement de portes et auvents au Mur Blanc

2020.76 – Subvention pour ravalement de façade

2020.77 – Divers et informations

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 10 après avoir constaté que les conditions de quorum déterminées par l'article L2121-17 CGCT étaient satisfaites.

2020.70- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 est approuvé à l'UNANIMITE.

M. Jean MUCKENSTURM souhaiterait que toutes les remarques du groupe minoritaire soient retranscrites dans les comptes rendus, M. le Maire donne son accord,

2020.71 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Les candidatures de M. MULLER Jean-Louis et de Mme TÖLDTE Ingrid sont approuvées à l'UNANIMITE.

2020.72 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

M. le Maire rappelle qu'en raison du contexte de crise sanitaire limitant les possibilités de se réunir, on n'a pas pu faire un budget normal mais en suréquilibre ; des travaux sont prévus pour la fin d'année, ce qui permettra de donner également du travail aux entreprises qui en ont besoin notamment dans les travaux publics. Un soutien financier à l'économie de plusieurs milliards est prévu par l'Etat : 30 milliards pour la transition énergétique, 2 millions pour le vélo ; il espère qu'on en profitera pour la dorsale cyclable Saverne-Romanswiller estimée à 3 millions d'euros dont le principe de création a été décidé lors de la dernière séance de conseil communautaire. Reste la problématique du passage à Marmoutier, on peut espérer une prise en charge à 80%.

L'Etat limite les extensions constructibles des PLU, mais à Marmoutier on a depuis longtemps privilégié la réhabilitation des friches (ancienne gare, Adidas..), On ne peut pas toujours attendre que des gens qui ont un terrain derrière chez eux se décident à vendre, cela prend beaucoup de temps et à un moment, ont doit sortir de l'agglomération.

Un autre problème à venir est celui de la baisse des impôts de production qui devrait être compensée, mais cela ne sera pas dynamique. Il y a également la perspective de la Collectivité Européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, des subventions sont proposées par le département du Bas-Rhin ; la commune a présenté des projets pour bénéficier de subventions à hauteur de 50%, il est important d'avoir des projets prêts qui peuvent être présentés quand ces opportunités de financement se présentent.

M. le Maire cède ensuite la parole, à Mme Mercédès AUBURTIN qui rappelle que la proposition de décision budgétaire modificative dont il est question a été présentée en commission des finances le 5 octobre dernier.

En section de fonctionnement, on se rend compte que certains postes sont érodés à plus de 75% et il vaut mieux ajuster les crédits aux perspectives de dépenses à réaliser d'ici la fin de l'exercice. Il s'agit des postes énergie-électricité, les dépenses diverses du compte 6068, les travaux de réparation de couverture sur l'abbatiale, l'entretien de la voirie, la maintenance et également prévoir un supplément de 10 000 € pour les emplois contractuels en raison de la reconduction des emplois aidés de juillet à octobre...Comment financer cela ? En partie sur les dépenses imprévues sur lesquelles sont ponctionnés 51 200 €, et ne réduction de 20 000 € de crédits en fête et cérémonies car des manifestations ont été annulées en raison de la Covid ; l'équilibre s'effectue en recettes grâce à l'indemnité de sinistre pour les dommages de couverture à l'abbatiale et par la perception des droits de mutation à titre onéreux.

En investissement, cette section étant en suréquilibre, ce qui permet d'être sereins pour les dépenses supplémentaires.

Les opérations avec de nouveaux crédits sont le mur blanc (fondations et portes), le 3 rue des Romains, les opérations immobilières en cours (batardeaux et démolition du bâtiment attenant au

CIP de Lerch Lucienne), l'équipement des services techniques (tondeuse), l'éclairage public (changement des candélabres rue du Haselbach et rue de la Prairie), la rénovation de la chapelle Saint Denis (dalle), l'acquisition d'un lot de 8 poufs pour la bibliothèque, l'installation d'une pompe à chaleur au musée, le projet d'une aire de jeux au Schlossgarten pour 50 000 €, que l'on pourra abonder au budget 2021, l'achat en fin d'année permettrait peut-être de profiter d'offres promotionnelles, la signalétique (sculpture inaugurale du site scolaire), l'ancienne Wacht (remplacement des poteaux bois pourris à leur base), l'extension des réseaux (surtout la voirie) et 6 200 € pour le PLU.

Une recette supplémentaire de 36 535 € est inscrite en prévision du fonds de concours communautaire aux travaux d'accès de la Maison de l'Enfance.

La Commission de finances avait émis un avis favorable, qu'en pensez-vous ? Soyons serein, c'est positif, il nous reste de la trésorerie.

M. Jean Muckensturm souhaite savoir ce que représente la culture et l'événementiel dans le budget prévisionnel en pourcentage.

M. le Maire répond que la Commune a longtemps fonctionné sur le bénévolat : c'est le cas du musée par exemple, entre le musée de Bouxwiller qui a coûté plus de trois millions d'euros comparés aux 700 000 euros du Musée du Patrimoine et du Judaïsme alsacien, le CIP Point d'Orgue devait être dans le même ordre d'idée, le CEO (centre européen de l'orgue) a fonctionné pendant 15 ans avec du bénévolat qui a été tué, il représentait 20 bénévoles et marchait sans subvention, et l'ADOA (association de découverte des orgues d'Alsace) qui représentait 60 associations d'orgues historiques menée par Jean-Paul François Lerch et Ginot Duthel, qui coordonnait la programmation de 250 concerts en Alsace et faisait la promotion de l'instrument a été cassée, de même que l'Office du Tourisme qui avait un aspect culturel avec participation de bénévoles.

Cette année, 13 concerts de l'association des Amis de l'Orgue ont été annulés, cela fonctionne sur du bénévolat et sur plateau à la sortie ; pour les autres concerts on donnait une subvention comme le festival Rheinischer Frühling, Novemberlicht... ce bénévolat a été cassé, on a perdu beaucoup de choses.

M. Muckensturm : Quels sont les projets à court terme ?

M. Weil ; « Il faut garder ce qu'il y a , le théâtre qui est tombé, il n'y pas d'association qui promeut la musique même si il y a les cours de Daniel Jurquet, de Szymanski auparavant, et les trompes de chasse, mais on a aussi des bâtiments à entretenir. Le culturel, le culture et le cultural sont associés. Je pense qu'on n'est pas mal, des manifestations ont été annulée à cause du Covid ; on est aussi inscrit dans les régionales mais des festivals risquent d'être remis en cause comme Voie et Route romane, auquel la commune est associée depuis 1994 avec feu son fondateur Jean-Paul Linder, qui pourrait ne pas bénéficier de la subvention de la région Grand Est l'année prochaine.

M. Jean Muckensturm mentionne que M. Jean-Paul Linder était également l'un de ses amis.

M. Jean Muckensturm : qu'est-il prévu pour Noël ?

Mme Ingrid Töldte ; il y aura une commission culture prochainement, et la programmation sera faite selon la situation sanitaire.

M. Jean-Claude Weil : il y a également Aquiléa, un projet de festival ancien pour promouvoir en alternance nos racines religieuses celtes et hébraïques avec la richesse de ces deux cultures, et également la seconde fondation de l'abbaye par l'abbé Maur en 724 à l'origine de Marmoutier, avec une manifestation de qualité en 2024.

Il est vrai qu'actuellement, c'est très difficile pour le milieu culturel, les organistes, les musiciens, certains n'ont aucun contrat.

M. Jean-Louis Muller demande des précisions sur l'article 6413 (personnel non titulaire), les crédits de Personnel ne sont-ils pas suffisants ? Mme Mercédès Auburtin fait remarquer que le dernier

trimestre est toujours un peu plus important (prime Covid, prime de fin d'année), on a préféré ajouter un peu plus de crédits par mesure de précaution.

Compte tenu des propositions présentées plus haut, la décision budgétaire modificative proposée est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Intitulé	montant	Imputation	Intitulé	montant
022	Dépenses imprévues	- 51 200 €	73224	FDDMTO	37 000,00 €
60612	Energie électricité	27 000 €	7788	Produits exceptionnels	15 000 €
6068		14 000 €			
615221	Bâtiments public toiture abbatiale	20 000 €			
615231	Voiries	17 000 €			
61551	Matériel roulant	2 000 €			
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000 €			
6156	Maintenance	30 000 €			
6232	Fêtes et cérémonies	- 20 000 €			
6413	Personnel non titulaire	10 000 €			
678	Autres charges exceptionnelles	1 200 €			
Total		52 000 €	Total		52 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Imputation	Intitulé	montant	Imputation	montant
2138-136	Mur Blanc	54 500,00 €		
2138-136	Mur Blanc	40 000,00 €		
2132-137	3 rue des Romains	3 000,00 €		
2118-138	Opérations immobilières	20 000,00 €		
2158-141	Services techniques	5 000,00 €		
21534-150	Eclairage public	30 000,00 €		
21318-153	Musée	14 000,00 €		
21318-162	Chapelle St Denis	47 000,00 €		
2188-166	Aire de jeux	50 000,00 €		
2158-172	Signalétique (sculpture Fabio)172	4 000,00 €		
2184-180	Bibliothèque	1 000,00 €		
2151-193	Extension des réseaux	126 000,00 €	13515-193	36 535,00 €
21318-191	Ancienne Wacht	6 000,00 €		
202-200	PLU	6 200,00 €		
Total		406 700,00 €	Total	36 535,00 €

Vu l'article L 1612-11-2 du CGCT,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE la décision budgétaire modificative n°1,
- DECIDE d'imputer les dépenses prévues pour la bibliothèque en section de fonctionnement.

2020.73 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2020

Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe en charge des Finances, rappelle que la crise sanitaire du Covid-19 a, imposé des contraintes qui n'ont pas permis aux associations d'assurer leurs activités habituelles, notamment l'organisation de manifestations permettant de collecter des fonds. Il faut néanmoins maintenir le lien social, on est en fin d'année et tout revoir serait problématique, A titre exceptionnel, il est proposé de reconduire le montant des subventions de fonctionnement attribuées en 2019, soit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
F.C.M (football)	1 615 €
C.S.E. (tennis de table)	1 473 €
SG 06 (gym'form+tennis)	1 641 €
ALPHA (handball)	3 218 €
BOXING CLUB (boxe)	1 881 €
GYM MARMOUTIER (gym)	1 860 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	11 688 €

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
LETS DANCE	810 €
AECM	720 €
MAURIROCK	1 030 €
AMIS DES ORGUES	570 €
LA FORGE	1 220 €
CHORALE Ste CÉCILE	1 000 €
DU SAPIN AU BAOBAB	670 €
COMMUNES S/FRONTIÈRES	1 020 €
ETPM	790 €
SABOTS'RANDO	540 €
MAR'MOTS	1 020 €
TOTAL ASS. CULTURE ET LOISIRS	9 390 €

Vu les articles L2121-29 CGCT et L2541-12 CGCT,

Vu la délibération n°2020-40 du 29 juin 2020 relative à la répartition des subventions au compte 6574,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 octobre 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE la proposition de répartition des subventions proposée,
- IMPUTE les crédits correspondants aux comptes 6574 « Subventions aux associations sportives » et « Subventions aux associations de culture et loisirs ».

2020.74 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2021

Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe en charge des Finances, rappelle qu'en 2020 il a été décidé de ne pas appliquer de tarif de location aux associations de Marmoutier, mais 2021 s'annonce comme une nouvelle année difficile avec une reprise de la crise sanitaire Covid. De ce fait, on peut s'attendre à l'absence de manifestations au 1^{er} trimestre 2021 ; on aimerait laisser la gratuité des salles aux associations pour leurs activités associatives et la gratuité pour une manifestation une fois par an, de la même manière que l'année dernière. Les tarifs pour les associations extérieures sont assez élevés mais maintenus, car il s'agit de favoriser l'accès aux salles aux associations locales

M. Mathieu Muths relaie la demande de Mme Clarisse Vitorino concernant le tarif de 250 € appliqué aux manifestations locales pour la salle multifonctions, qui lui paraît trop élevé.

M. Aimé Dangelser souligne que les Marmots reversent la totalité du bénéfice de leurs manifestations aux écoles pour les classes vertes etc..., il faudrait faire un geste pour ne pas leur appliquer ce tarif mais uniquement les frais de nettoyage. A son avis personnel, il ne faudrait pas leur faire payer la location de la salle, il propose d'y réfléchir à une prochaine commission ; les frais de gestion sont plus chers que les 250 €. Le SIVOS paie déjà 2 € par élève, c'est déjà suffisant.

Mme Mercédès Auburtin : Il y aura certainement peu de manifestation dans les 6 mois à venir, on pourra rediscuter pour voir comment soutenir ces associations ; on tient à ce qu'il y ait une vie, du lien social dans la commune,

M. Jean-Claude Weil :: plus il y a de salles gratuites, plus il y a risque de conflits entre associations pour avoir les salles, mais déjà actuellement tout ce qui est d'intérêt général est gratuit -don du sang, musée...).

Mme Auburtin : Pour la vaisselle détériorée, on reconduit les tarifs 2020 pour rendre les utilisateurs attentifs au respect du matériel, et au niveau de l'électricité, on maintient le relevé de compteur pour voir s'il n'y a pas eu abus, et maintien aussi du remboursement des clefs numérisées de la salle à 150 euros car très cher. Il faut bien facturer les dégâts.

En 2021, s'il y a plusieurs demandes de réservation de la salle, il faudra les examiner au cas par cas.

Vu les articles L2121-29 et L2241-1 et L2241-1 du CGCT

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 octobre 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE la proposition tarifaire de location des salles applicable à compter du 1^{er} janvier 2021,
- MAINTIENT le principe de la mise à disposition gratuite une fois par an d'une salle aux associations locales pour l'organisation d'une manifestation,
- pour la salle multifonctions du Schlossgarten, la facturation des frais d'électricité sur relevé compteur avant et après la manifestation (sauf pour les associations de Marmoutier) ;

- les frais de nettoyage à leur coût réel (refacturation des frais engagés par la commune). Cette disposition ne s'applique que pour les réservations occasionnelles et ne concerne pas les manifestations organisées par les associations de Marmoutier ;
- le remboursement des clefs numérisées de la salle multifonctions au forfait de 150 €/clef.

GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION DES SALLES 2021 :

TARIFS	ASSOCIATION DE MARMOUTIER	PARTICULIER RESIDENT	ASSOCIATION EXTERIEURE PARTICULIER NON RESIDENT	Manifestation sportive sans recett ^h	SIVOS - Ecole primair ⁱ
SALLE POLYVALENTE					
Salle + SAS (30 pers max)	50 €	100 €	250 €	100 €/jour	
Salle + SAS + Cuisine	80 €	150 €	300 €		
Caution: 1000€ + assurance					
Location annuelle	0 €		7€/heure		
Enlèvement déchets hors bacs/sans tri	40 €	40 €	40 €	40 €	
SALLE COMMUNALE					
Caution: 500€ + assurance	50 €	100 €	150 €		
Location annuelle	0 €		7€/heure		
Enlèvement déchets hors bacs/sans tri	40 €	40 €	40 €	40 €	
ANCIENNE GARE					
Location annuelle	0 €		1€/heure		
SALLE EVOLUTIVE LA GRANGE					
Location annuelle	0 €				
SALLE MULTIFONCTIONS					
Foyer + Cuisine	70 €	200 €	480 €		
Foyer + Cuisine + Salle	250 €	350 €	800 €		
Salle	40 €	150 €	560 €	100 €/jour	
Location annuelle	0 €		9 €/heure		2€/élève
Enlèvement déchets hors bacs/sans tri	40 €	40 €	40 €	40 €	
Caution: 1500€ + assurance					

TARIF POUR VAISSELLE PERDUE OU DETERIOREE 2021 :

Dénomination	Tarif unitaire TTC
Assiette, bol à bouillon	4 €
Pichet en verre, verre, tasse, sous-tasse	2.50 €
Couvert (cuillère, couteau, fourchette), pince inox	2 €
Marmite	150 €
Poêle, casserole	40 €
Plateau de service, thermos	30 €
Louche, araignée	10 €

2020.75 – AMENAGEMENT DE PORTES ET AUVENTS AU MUR BLANC

Dans la perspective d'avoir des subventions, on a un devis de Nico Chardel pour une grille en fer forgé entre les piliers du nouveau complexe scolaire depuis 2015 qui sera actualisé. A l'instar de ce dernier on souhaite aussi bénéficier de la subvention pour les deux portes en bois pour que ce soit un peu plus beau à l'entrée de Marmoutier.

M. le Maire propose l'aménagement d'une porte en bois et d'un auvent au niveau de deux arches du Mur Blanc identique à celle mise en place en 2012 au niveau de l'accès arrière de l'école maternelle.

Le montant de cette opération s'élèverait à 25 054.67 € HT soit 30 065.60 € TTC selon les devis proposés par l'entreprise CHANZY-PARDOUX située 19 Route d'Eschau à Illkirch-Graffenstaden. Ce projet pourrait être éligible à une subvention départementale à hauteur de 50%. Le plan de financement de cette opération serait par conséquent le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de fourniture et pose de deux portes et deux auvents	25 054.67 €	Département 67	17 027.33 €
Fourniture et pose d'une grille (devis Nico Chardel)	9 000 €	Commune	17 027.34 €
TOTAL	34 054.67 €	TOTAL	34 054.67 €

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE:

- APPROUVE le projet proposé par M. le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du fonds de solidarité communal,
- RESERVE au budget 2020, opération 136 « Mur Blanc » les crédits correspondants.

2020.76 – SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADE

M. le Maire rappelle que la Commune a maintenu le principe de versement d'une subvention de 3.05 €/m² pour les travaux de mise en peinture des façades donnant sur le domaine public.

Il faudrait peut-être mettre un peu plus pour le centre ; les subventions des bâtiments antérieurs à 1900 pour les ouvrants, les encadrements en grès, la couverture sont instruits au niveau intercommunal. Des crédits spécifiques sont également prévus pour les maisons alsaciennes, on aide aussi les artisans qui y travaillent

En application de ce principe, au vu des dossiers de demande de subvention déposés, il est proposé de verser les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Montant de la subvention
M. Yves GISS	31 Rue du Griffon	128.10 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- DECIDE l'attribution de subventions pour ravalement de façade proposées par M. le Maire,
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 6574 du budget principal 2020.

2020.77 – DIVERS ET INFORMATIONS

2020.77.01 – Composition de la CCID

M. le Maire fait savoir que par courrier du 1^{er} octobre 2020, le Directeur Régional des Finances Publiques du Bas-Rhin a transmis la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs sur la base de la proposition faite par délibération du 14 septembre 2020 :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BIGNET Etienne KRAEMER Jacques DIETRICH Paul LIEHN Camille MEHL Clément DACH Monique MAGLOTT Jean-Luc DESSERT Francis	DOSSMANN Mathieu STORCK Antoine WALCK Gilbert LERCH Jean-Paul François AUBURTIN Mercédès STOEFFLER Gérard ISCHIA Manuel RICHERT Christophe

2020.77.02 – Délégation de fonction du Maire – remplacement de conseiller municipal délégué

M. le Maire signale que depuis le 8 octobre 2020, Mme Mélanie BURCKEL remplace M. Joël GAVALET comme conseillère municipale déléguée aux Espaces Naturels Sensibles.

2020.77.03 – Révision du PLU – lancement de l'enquête publique

M. le Maire informe les conseillers que par arrêté du 9 octobre 2020, il a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marmoutier pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 09 novembre 2020 à 8h00 au mercredi 09 décembre 2020 à 18h00.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- organiser le développement de la commune pour offrir un territoire accueillant pour tous : redynamiser le centre ancien, densifier les zones d'extension diffuses tout en préservant des zones vertes, assurer la diversité des modes d'habitat, améliorer la circulation en diversifiant l'offre de stationnement et en anticipant les changements, améliorer les circulations piétonnes et cycles, ...
- organiser le développement de la commune pour permettre le développement économique et commercial : conforter le centre-bourg et développer la zone d'activité, ...

- préserver les paysages, les milieux naturels et le cadre de vie : assurer un équilibre entre les entités paysagères et assurer leur diversité, préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, veiller à une intégration harmonieuse des nouvelles opérations, protéger les espaces de respiration, protéger les milieux, préserver et pérenniser le patrimoine arboré remarquable,

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Madame Danièle DIETRICH, Clerc d'avocat retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie de Marmoutier.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Marmoutier et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, Mardi et Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Mercredi de 14h à 18h
- Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Ouvertures exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- Mercredi 18 novembre 2020 de 17h00 à 20h00
- Samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Marmoutier, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de LEGALCOM, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-marmoutier>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Lundi 9 novembre 2020 de 8h00 à 11h00
- Mercredi 18 novembre 2020 de 17h00 à 20h00
- Samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 3 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 9 décembre 2020 de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de Marmoutier
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 5 Place du Général de Gaulle-67440 MARMOUTIER
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-marmoutier@registredemat.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

- soit en les consignnant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-marmoutier>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture et sur le site internet de LEGALCOM pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de P.L.U est la commune de Marmoutier, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude WEIL et dont le siège administratif est situé à 5 Place du Général de Gaulle-67440 MARMOUTIER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

M. Muller demande si la subvention « PLU » a été demandée à la communauté de communes du Pays de Saverne ? Il lui est répondu qu'elle sera faite.

2020.77.04 – Décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en mairie et pour lesquelles il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption que lui a délégué le Conseil Municipal par délibération du 29 mai 2020 :

Date de dépôt	Type de bien	localisation	Contenance	Nom du vendeur
06/07/2020	pré	s 25 p 236	504m ²	VONSEEL Sébastien
15/07/2020	terrain à bâtir	s 09 p 52/235 et 332	972m ²	Consorts WALCK
16/07/2020	terrain à bâtir	s21 393,395,399,416/24 6a, rue de Salenthal	409m ²	M. et Mme BERTHEL Gérard
21/07/2020	maison	7, rue de Lattre de Tassigny	71 m ²	KOELL MATHEIS Martine
27/01/1900	terrain à bâtir	s 21 p 1/48 rue de Salenthal Air & vie	86m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 2/48 rue de Salenthal Air & vie	590m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p3/48 rue de Salenthal Air & vie	512 m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p4/48 rue de Salenthal Air & vie	551m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 5&6/48 rue de Salenthal Air & vie	573m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 7/48 rue de Salenthal Air & vie	842m ²	Terra sarl

Date de dépôt	Type de bien	localisation	Contenance	Nom du vendeur
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 8/49 rue de Salenthal Air & vie	523m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 9/48 rue de Salenthal Air & vie	412m ²	Terra sarl
23/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 10/48 rue de Salenthal Air & vie	651m ²	Terra sarl
24/07/2020	terrain à bâtir	s 21 p 11/48 rue de Salenthal Air & vie	408m ²	Terra sarl
30/07/2020	Maison	16, Rue du Plan	882m ²	METTLING Astrid et Cts
20/08/2020	Maison	37, rue du Sindelsberg	2308m ²	HABOLD Robert
03/09/2020	appartement garage	25, Rue du Gal. Leclerc	184m ²	JUILHARD Véronique
23/07/2020	Commerce	38, Rue du Gal. Leclerc	275m ²	ERIK Blk SCI
30/09/2020	Maison	14, Rue de Schwenheim	1140m ²	SCHAFFNER Raphael et indivis

Il présente également les engagements de dépenses sur délégation du conseil municipal (supérieurs à 1 000 €) :

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
10/6/20	Cosylval	Relevé GPS et cartographie de 147 arbres	1 896 €
22/7/20	JVM Mairistem	Investissement logiciels métier Horizon Cloud au 1/1/21	6 321.30 €
22/7/20	JVM Mairistem	Abonnement et SAV logiciels métier Horizon Cloud au 1/1/21	5 874.72 €
18/8/20	Jardi Equipement	Achat de tondeuse Stihl	5 750 €
18/8/20	Diebolt TP	Aménagement passage piéton rue de Lattre	10 591.20 €
19/8/20	GERNER Trophées	Médailles en laiton de la ville	3 199.30 €
21/8/20	Réparations sur tracteur	Diebold Verts Loisirs	3 513.94 €
25/8/20	Ets DOGU	Réfection mur cimetière juif	4 578 €
26/8/20	Peintures Ecodurables	Nettoyage chœur chapelle St Denis	8 996.52 €
01/09/20	Mulliez	Pompe à chaleur RDC musée	13 742 €
8/9/20	Diebolt TP	Parking Mur Blanc	1 353.12 €
8/9/20	Siehr	Dalles de plafond led pour mairie	2 100 €
17/9/20	RAUSCHER TPEM	Enduit sur façade 3 rue des Romains	10 476 €

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
23/9/20	Carrière de Niderviller	Pilier en grès cimetièrè juif	1 008 €
23/9/20	Entraide Emploi	Nettoyage des cours d'eau	1 120.80 €
Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
2/10/20	Est Arro	Réparation système d'arrosage stade	3 005.71 €
5/10/20	SOCOTEC	Contrat de vérifications périodiques ERP-levage	4 237.80 €
6/10/20	GISSLER	Réparation couverture abbatiale	11 825.56 €
6/10/20	GISSLER	Réparation couverture musée	1 020 €
9/10/20	Scheuer	Impression bulletin municipal	1 442.85 €

M. Weil : Il faudra travailler pour le prochain budget ; la commune a été informée par un laboratoire d'analyses médicale d'une recrudescence du Covid,

M. Dangelser : on n'a pas de résultat pour l'école mais deux cas positifs dans deux CM2 mais tant qu'il n'y a pas de 3^{ème} cas ,on ne ferme pas de classe. La dernière fois en réunion, on avait évoqué un cas de Covid à l'école, mais non avéré, il faut se méfier des bruits qui courent.

M. Muckensturm : Je suis étonné qu'on laisse les enfants en free style pendant les récréations, de même à la fin des cours tout le monde sort en même temps.

M. Dangelser : Pendant le temps scolaire, c'est de la responsabilité de la directrice et de l'éducation nationale et non du SIVOS, on ne peut pas intervenir

M. Jean-Louis Muller : Y a-t-il eu réception de la chapelle Saint Denis ?

M. Claude Schwaller : la chapelle a été réceptionnée mardi, il reste le placard à repeindre et du nettoyage, c'est bon pour la couverture et l'électricité. Le mobilier sera nettoyé et remis en place, la chapelle sera peut-être ouverte pour la Toussaint.

La séance est levée à 21 heures 10.

Suivent les signatures des secrétaires de séance :

MULLER Jean-Louis



TÖLDTE Ingrid



Suivent les signatures des autres conseillers municipaux présents :

AUBURTIN Mercédès

BUCHEL RIVAT Virginie

